cndp
Commission particulière du débat public

# Les cahiers d'acteurs du débat public

## sur le projet de contournement routier de Nice

janvier 2006 N° 9

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

page 1 **Pourquoi la commune se mobilise-t-elle ?**
page 2 **Analyse des trois solutions retenues**
page 4 **Conclusion**

**COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE**
Petite commune située à l'Est de Nice, Saint-André de-la-Roche s'enorgueillit de posséder le taux de logements sociaux le plus élevé du département tout en ayant su préserver le cadre de vie de ses habitants.

> OUI, MAIS...AU PROJET DE CONTOURNEMENT ROUTIER DE NICE >>>>>>>>>>

# Limitons les nuisances sonores

**La première préoccupation du conseil municipal de Saint-André-de-la-Roche, est la préservation du cadre de vie des riverains du projet. Le contournement routier de Nice est une nécessité qui ne doit pas faire oublier la qualité de vie des proches résidants.**

Lors de la construction de l'A8, la commune de Saint-André-de-la-Roche a été fortement touchée puisque la sortie Est a causé d'importants traumatismes. Les dégâts furent de deux ordres :

**1** Dégradations de l'image de la vallée de la Banquière et de son identité historique. La destruction du site du Mérindol, promontoire caractéristique au confluent des vallées du Paillon et de la Banquière qui possédait encore des vestiges d'une forteresse médiévale, citée à plusieurs reprises dans les documents depuis le XI^e^ siècle, place forte des Huguenots durant les guerres de religions. Par ailleurs, sa structure de restanques en forme de pyramide aurait mérité un autre destin que celui que lui ont réservé les engins de démolition.

**2** Dégradations de l'environnement et de la qualité de la vie à cause de l'augmentation considérable du bruit, des gaz d'échappement et des poussières, si bien que, dans une bande de 300 mètres au Nord de l'A8, les habitations des collines de Rimiez et de l'Abadie sont pratiquement sinistrées (une visite sur place ne laisse planer aucun doute).

Ainsi, le souhait unanime aurait été qu'un nouvel ouvrage épargne enfin notre territoire, ce qui n'est malheureusement pas le cas au vu des solutions proposées.

> Contact
**Mairie de Saint-André de-la-Roche**
**21, bld du 8 mai 1945**
**06730 Saint-André-de-la Roche**
**tél. 04 93 27 71 00**
standredelaroche@wanadoo.fr

> OUI, MAIS...AU PROJET DE CONTOURNEMENT ROUTIER DE NICE >>>>

# l'État : 3 solutions

## Solution 3

La solution 3, dite **solution d'aménagement sur place**, prévoit un dédoublement non continu par des ouvrages à deux voies implantés parallèlement à l'autoroute existante entre Saint-Isidore et Nice-est dans les zones où elle n'a que deux voies.

Solution 3 ASP

**Quelle que soit la solution retenue (1, 2 ou 3), la sortie sur Nice-est se trouvera toujours dans la même zone, c'est-à-dire dans la partie basse de notre village, très près des habitations déjà lourdement pénalisées par la sortie de l'A8.**

## e Nice mais limitons les nuisances sonores

*← ← ← Lors de la construction de l'autoroute A8, au début des années 70, la sortie Nice-est / Saint-André, avait nécessité l'arasement du site historique du Mérindol.*

*← ← Le site du Mérindol avec sa structure pyramidale, place forte des Huguenots durant les guerres de religions, possédait encore les vestiges d'une forteresse médiévale.*

*→ Au bas de la colline de Rimiez, les habitants du quartier de La Pointe vivent avec les gaz d'échappement et le bruit du trafic autoroutier.*

# Conclusion

Deux conditions sont exigées par le Conseil municipal de Saint-André-de-la-Roche en contrepartie d'un accord de principe sur le projet :

**> Premièrement,** qu'une étude très minutieuse de la sortie de Nice Est soit menée, de manière à ce que les nouveaux viaducs soient construits le plus au sud possible afin de ne pas aggraver la situation environnementale actuelle en matière de bruit.

**> Deuxièmement,** que soit prévue, sur toute la longueur des viaducs franchissant la vallée de la Banquière et du Paillon, une protection phonique efficace, comme cela existe déjà, à la sortie vers Monaco par exemple.

Il est important de préciser que cette protection phonique devra, au moment du chantier, être rajoutée sur l'A8 existante, condition *sine qua non* pour faire accepter le projet par les riverains actuels.

Il faudra donc l'intégrer officiellement dans le budget du projet.

**Oui au projet de contournement à condition de prévoir une protection phonique sur les viaducs existants et ceux à construire.**